

Conférence du désarmement

6 juin 2019
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 24 mai 2019 adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Bélarus, transmettant le texte de la déclaration commune d'États membres et d'États observateurs désireux d'appuyer la Conférence du désarmement, prononcée devant la Conférence le 26 mars 2019

La Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte de la déclaration commune d'États membres et d'États observateurs désireux d'appuyer la Conférence du désarmement, prononcée devant la Conférence le 26 mars 2019.

La Mission permanente serait reconnaissante au secrétariat de la Conférence de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la déclaration commune ci-joint soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la République du Bélarus saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.



Déclaration commune d'États désireux d'appuyer la Conférence du désarmement¹

1. Nous réaffirmons notre attachement à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement.
2. Partie intégrante du dispositif de l'ONU chargé des questions de désarmement, la Conférence a contribué de manière tangible et concrète au maintien de la paix et de la sécurité internationales.
3. Nous réaffirmons notre attachement à la Conférence du désarmement, mais demeurons préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Laisser une telle situation perdurer risque d'altérer la crédibilité et la pertinence de la Conférence.
4. Les efforts que les présidences précédentes ont déployés pour parvenir à un consensus sur le programme de travail doivent être poursuivis. En outre, les initiatives visant à contribuer à ce processus méritent d'être saluées.
5. À l'heure actuelle, le principal objectif commun de la Conférence du désarmement est de parvenir à un accord de consensus sur un programme de travail, sur la base de son ordre du jour.
6. Ce faisant, les Présidents de la Conférence du désarmement ainsi que les délégations participant aux travaux de la Conférence doivent en respecter les principes fondateurs, qui sont inscrits dans son règlement intérieur, notamment le principe d'égalité souveraine des États.
7. Toute tentative de politisation de l'institution de la présidence de la Conférence du désarmement est inacceptable. Les États membres de la Conférence doivent faire tout leur possible pour s'abstenir de tout acte de nature à aviver davantage les tensions existantes et à consolider l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.
8. Nous devrions donc nous élever contre l'émergence de nouveaux clivages et empêcher la Conférence de s'engager plus avant dans une spirale descendante.
9. Nous demandons instamment à tous les États membres de la Conférence du désarmement de redoubler d'efforts pour sortir de la stagnation et de reprendre sans plus tarder les travaux de fond à la Conférence.

¹ Les États membres et États observateurs dont le nom suit se sont associés à la déclaration commune : Bélarus, Bolivie, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Myanmar, Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Syrie, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.